

**UNION DES SERVICES D'EAU DU SUD DE L' AISNE**  
**4, bis avenue Gustave Eiffel- 02400 CHATEAU-THIERRY**  
**Secrétariat : Tél : 03.23.71.02.80**

□□□□□□□□oOo□□□□□□□□

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 juin à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

|  |                           |
|--|---------------------------|
| Membres afférents au comité syndical : 67 titulaires – 38 suppléants | <u>Résultat du vote :</u> |
| Délégués présents : 45 délégués (43 titulaires – 2 suppléants)       | Voix Pour : 45            |
| Dont membres votants à voix délibérative : 45 délégués               | Voix Contre : 0           |
| Date d'envoi de la convocation du Comité Syndical : 27 mai 2025      | Abstention : 0            |

**Membres présents:**

Titulaires: , Mr Bahu Nicolas, Mr Bandry Didier, Mr Bandry Jean-Pierre, Mme Belleville Catherine, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Charbonnier Patrick, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Gabriel Madeleine, Mr Gebka Jacques, Mr Gruzon Laurent, Mme Hernandez Maryse, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lloancy David, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Mangin Eric, Mr Marchal Philippe, Mr Martin Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Minette Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mme Parent-Defer Elisabeth, Mme Pauly Brigitte, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane,, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Valet Eric, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

Suppléants votants: Mr Boyot Jacques, Mr Guilleman Michel.

**Membres absents excusés :**

Titulaires: Mr Adam Hubert, Mr Arnefaux Alain, Mr Blavet Gérard, Mr Bruneaux Henri, Mr Burel Régis, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Dujon Régis, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Lavoix Olivier, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Malezé Patrick, Mr Rezzouki Mohamed, Mme Stofferis Régine, Mme Vaudé Gaëlle, Mr Vérot Vincent.

**Membres absents:**

Mr Alexandre David, Mr Branquard André, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lévêque Yves, Mme Malet Madeleine.

**Est nommé secrétaire de séance :** Mr Frex Dominique

**Présentation du diagnostic territorial**

**N°2025 06 07**

-Vu la directive européenne 2020/2184 relative à la qualité des eaux destinés à la consommation humaine,

-Vu l'ordonnance N°2022-1611 du 22 décembre 2022, et son décret d'application N°2022-1721 du 29 décembre 2022,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025  
Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président

-Considérant qu'il convient de garantir l'accès à chacun à l'eau destinée à la consommation humaine, même en cas d'absence de raccordement au réseau public de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, y compris des personnes en situation de vulnérabilité liée à des facteurs sociaux, économiques ou environnementaux,

-Considérant les 2 obligations cumulatives de réaliser un diagnostic territorial au plus tard le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et de mettre en œuvre des dispositifs d'accès à l'eau avant le 1<sup>er</sup> janvier 2028,

-Considérant les différents scénarios pour rendre l'accès à l'eau potable possible pour les écarts du territoire de l'USESA,

-Considérant l'avis des membres de la commission travaux-patrimoine du 15 avril 2025 et du bureau du 13 mai 2025, qui proposent de ne pas mettre en œuvre immédiatement le plan d'actions pour des raisons techniques et financières

Après avoir pris connaissance du rapport de présentation du diagnostic territorial exposé en séance,

**Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président décide, après en avoir délibéré, de :**

- ACTER la présentation du diagnostic territorial
- DE NE PAS METTRE en place immédiatement les actions proposées pour les écarts listés

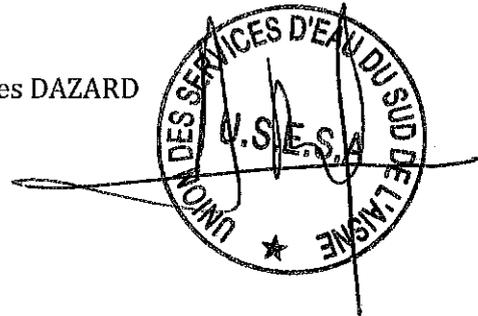
Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président,

Dominique FREX

Hugues DAZARD



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20250603-20250607-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/06/2025  
Publication : 10/06/2025

Certifié par le Président